Ville de QUÉVERT

ARRÊTÉ N° 139/2025

Circulation interdite Sauf Riverains
Interdiction de stationner
Rue des Hortensias
Du 12 au 26 Septembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise PAILLARDON TP en date du 10 septembre 2025 d'interdire la circulation et le stationnement rue des Hortensias pour des travaux sur le réseau assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau assainissement, la circulation sera interdite sauf riverains ainsi que le stationnement au droit du chantier rue des Hortensias du 12 au 26 septembre 2025.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise PAILLARDON TP.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise PAILLARDON TP.

Fait à QUÉVERT, le 10/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

MAIRIE de QUEVERT
Côtes d'Armor

Publié le 12 septembre 2025